
[Le Schéma de Cohérence Territoriale](#)

Une ambition pour le territoire à l'horizon 2030

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, a lancé en septembre 2016 l'élaboration de son SCOT.

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement d'un territoire à 15 ou 20 ans.

L'Agglo Roissy Pays de France poursuit l'élaboration de son SCOT dont **l'approbation interviendra fin 2019**. Les communes et les habitants sont concernés par ce document de planification, disponible sur le site internet de l'Agglo, [ici](#).

De nouvelles réunions publiques de concertation seront prochainement organisées sur le territoire.

Vous habitez le territoire, vous êtes concerné(e).

+ d'infos [ici](#) !

Pour toute demande sur le SCOT, n'hésitez pas à écrire à cette
roissypaysdefrance [dot] fr

[Les Grands Rendez-Vous](#)

Publié le 15/02/2019